



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL	Nathalie LEBLANC
Noelle CORNO	Sylvie LAJEANNE
Muriel DINTHEER	Isabelle LE HEIN
Philippe LE DUAULT	Martin MOTTET
Camille BRANCHEREAU	Thérèse TRESPEUCH
Laurent BREZAC	Oscar NAVARRO
Laurence RANNOU	Charlotte PERCHER
Viviane CAPITAINE	Erwan BOUVAIS
Frédéric CHATELLIER	Christophe BOUVIER-BRAULT
Claude LEFORT	Myriam BASOSILA MBEWA
Denis BRIANT	Christian GUILLEMINEAU
Jean-Pierre GUYONNAUD	Bénédicte de LANTIVY
Anne OLIVIER	Sébastien ROUSSEL
Eric NOZAY	

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINE, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

**Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.**

**FONDS VERT 2024 – DOSSIER N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION - RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE BEAUSOLEIL**

**DL\_2024\_02\_18**

Madame CORNO expose :

La Loi de Finances Initiale pour 2023 a instauré un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoire, aussi appelé « Fonds vert » : ce Fonds est reconduit en 2024.

L'objectif de ce fonds est d'accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs projets de transition écologique.

Les projets visés par ce fonds vert sont les suivants :

- **Axe 1 : Renforcer la performance environnementale** : rénovation énergétique des bâtiments locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, renouvellement de l'éclairage public
- **Axe 2 : Adaptation des territoires au changement climatique** : prévention des inondations, adaptation aux risques émergents en montagne, prévention des risques cycloniques, prévention des risques d'incendie de forêts, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes
- **Axe 3 Amélioration du cadre de vie** : appui à la mise en place des ZFE-m, recyclage des friches (sobriété urbanistique), accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, soutien au développement du covoiturage...

Dans le cadre des priorités fixées par l'État pour les projets éligibles au Fonds Vert et plus particulièrement du Fonds renaturation (Axe 2 du Fonds vert), la Ville souhaite déposer le dossier suivant : Renaturation de la cour élémentaire du Groupe Scolaire BEAUSOLEIL pour un coût d'opération de 38 945,84 € HT (46 735 € TTC).

Le plan de financement ci-dessous fait ressortir les coûts hors taxes.

**Plan de financement :**

<u>Postes de dépenses</u>	Dépenses (coût TTC)	Recettes
Études préalables (assistance à maîtrise d'ouvrage)	2 000 €	
<b>Part Travaux :</b>		
- Désimperméabilisation	44 735 €	
- Plantations		
<b>Total TTC</b>	<b>46 735 €</b>	
<b>Dont TVA</b>	<b>7 789,16 €</b>	
<b>Montant Total HT</b>	<b>38 945,84 €</b>	
<b>FONDS VERT (30% des travaux HT)</b>		<b>11 683,75 €</b>
Autofinancement		27 262,09 €
<b>TOTAL coût d'opération HT</b>	<b>38 945,84 € HT</b>	<b>38 945,84 € HT</b>

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'APPROUVER la réalisation du projet présenté estimé à 38 945,84 € HT ;
2. D'APPROUVER le plan de financement exposé ;
3. DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour l'opération présentée ci-dessus ;
4. DE RAPPELER que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la Ville;
5. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance

Sébastien ROUSSEL



Pour extrait certifié conforme,  
Monsieur le Maire,

Fabrice ROUSSEL

